



REAL ACADEMIA TANGO

Dossier d'Inscription

Mode d'emploi :

- *remplissez la fiche d'inscription*
- *lisez et signez le règlement de l'Institut*
- *renvoyez-nous ces deux feuilles accompagnées du chèque et certificat demandés à :*

***Marseille Dance Center
8, rue du Lieutenant J.B.Meschi
13005 Marseille***

En cas de doute ou de problème, contactez-nous :

04.91.49.04.78 / 06.74.41.60.26

real-tango@real-tango.fr

marseilletango@marseilletango.fr

Attention : nombre de places limités, inscription valide à réception du dossier.

REAL ACADEMIA TANGO

Fiche d'Inscription Formation Professionnelle

Ne rien inscrire dans le cadre

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____

Forme juridique / numéro Siret : _____

Adresse E-mail : _____

Site Web : _____

Nom et prénom partenaire * si inscription en couple : _____

Modules (cochez la case correspondante) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Module 1 / les Fondamentaux | <input type="checkbox"/> Module 2 / Application des Fondamentaux |
| <input type="checkbox"/> Module 3 / Les Tours | <input type="checkbox"/> Module 4 / Musicalité ; Combinaisons |
| <input type="checkbox"/> Module 5 / Deux semaines de cours à Buenos Aires | |
| <input type="checkbox"/> Module 6 / Ganchos ; Voleos | <input type="checkbox"/> Module 7 / Chgts directions et axes |
| <input type="checkbox"/> Module 8 / Musicalité ; saccadas arrière ; présentation de cours | |
| <input type="checkbox"/> Module 9 / Deux semaines de cours à Buenos Aires | <input type="checkbox"/> Module 10 : Examen |

Je soussigné déclare avoir lu le règlement intérieur de l'Institut Real Tango, et l'accepter.

Je joins à ce formulaire d'inscription :

- Un chèque de 250 Eu à l'ordre de : **Dominique Lescarret** (450 Eu pour les couples)
- ou un chèque de 320 Eu (520 Eu pour les couples) pour les modules 2 ; 3 ; 4 ; 6 ; 7 et 8
- ou un chèque de 560 Eu pour les modules en Argentine 5, 9 (990 Eu pour les couples)
- ou un chèque de 80 eu (140 Eu pour les couples) pour la préparation à l'examen
- Un certificat médical d'aptitude à la danse
- Le règlement ci-joint, daté et signé

Signature et cachet :

Rappel : les chèques concernant les stages sont encaissables une semaine avant le début de chaque période.

Règlement intérieur de l'Institut Real Academia de Tango

Règlement intérieur

Le règlement intérieur se limite au respect des règles de bonne conduite et de propreté générales applicables en société. Il est interdit de fumer à l'intérieur des salles de danse. Toute publicité diffusée à l'intérieur de l'institut, doit faire l'objet d'une demande préalable.

Intervenants

Il est possible que durant le stage certains intervenants soient indisponibles. Ils seront donc à même d'être remplacé par d'autres de niveau et compétence équivalents. Des intervenants extérieurs sont également susceptibles d'enseigner ponctuellement sur des thèmes précis. Hernan Villegas se réserve le droit d'intervenir à tout moment dans la formation, y compris en Europe.

Pédagogie

Dans le cadre de l'approche pédagogique choisie par l'animateur, il sera demandé aux élèves de changer de partenaire, ou de rôle. Ceci rentre dans le cadre des obligations des stagiaires, et ne peut être refusé.

Vidéo

Il est strictement interdit de filmer pendant les cours, sauf sur incitation de l'intervenant, mais un résumé filmé comprenant toutes les indications pédagogiques et explications sera proposé après chaque technique. Les stagiaires auront également tout loisir de prendre des notes, et de se filmer entre eux en fin de séances. Si durant la formation les stagiaires ont été filmés par l'intervenant à des fins pédagogiques ou de correction, ils pourront emmener une copie de ces films les concernant. Toute diffusion sur Internet de tout document enregistré dans les locaux de l'institut ou des salles utilisées est strictement interdite, sans accord préalable.

Certificat Médical

La législation sur la danse impose aux enseignants un certain nombre d'obligations : déclaration en préfecture, plancher de danse amortisseur de choc et de vibrations, normes de sécurité, assurance responsabilité civile spécifique. Cette école de danse respecte, dans votre intérêt, cette législation. Cette même loi impose aux élèves de passer un contrôle médical pour toute forme de pratique de la danse. Ceci est de votre responsabilité, et ce certificat est obligatoire. Nous vous demandons, en outre, de nous signaler, tout antécédent médical pouvant contre-indiquer certains mouvements ou pratiques.

Diplôme

Le « Diplôme de Professeur de Tango » ne sera attribué qu'après examen, les décisions du Jury étant sans appel. Une période de « probation » concernant un thème et un travail précis, ayant pour objet de corriger un manque en termes de niveau, pourra être à même de différer la délivrance du diplôme final. Chaque fin d'année sera sanctionnée par un « Certificat de fin de Stage » .

Unité de valeur A l'issue de chaque module, le stagiaire pourra interrompre sa formation pour la reprendre ultérieurement, ce qui aura été effectué restant considéré comme un acquis.

Equivalence Il sera éventuellement possible de raccourcir le cursus pour des candidats pouvant prétendre à la fois à un bon niveau technique, et à plusieurs années d'enseignement. Les cas seront examinés individuellement.

Frais d'inscriptions

Les élèves s'engagent pour une semaine de stage. Le montant total se règle en début de période par chèque ou virement. Les chèques concernant les périodes de stage en France seront encaissables une semaine avant le début de chaque période.. Ceux concernant les stages en Argentine, seront encaissables au 20 Juillet de l'année concernée. ou seront réglés sur place directement en espèces

Voyage, hébergement

Le voyage et l'hébergement sont à la charge des stagiaires. En ce qui concerne l'Argentine, l'institut pourra proposer différents « packages » concernant soit le voyage, soit l'hébergement, soit les sorties, out toutes combinaisons réalisables, à prix avantageux pour les stagiaires, sous la responsabilité de l'équipe d'organisation Argentine.

Suivi du cursus dans d'autres pays En cas d'impossibilité de suivre une des semaines de stage dans le pays d'origine, il sera toujours possible pour les stagiaires de suivre la même semaine dans un autre pays Européen, ou à Buenos Aires.

Annulation- remboursements

En cas d'impossibilité de suivre un stage, et sous réserve d'un certificat médical, attestation d'obligation professionnelle, ou cas de force majeure, il sera proposé au stagiaire plusieurs solutions : suivre la même semaine dans un pays voisin si cela est possible ; remplacer la semaine de stage par des cours particuliers à tarifs avantageux, intégrer un stage équivalent s'il en est organisé un.

Dans le cas des stages en France, il n'y aura pas de remboursements. L'assurance obligatoire couvrira la totalité des frais des stages annulés. Pour l'Argentine, les pénalités en cas d'annulation, sont de 20% du prix total du stage. Une assurance pourra être souscrite.

Protection du savoir faire

En s'inscrivant à l'institut les élèves viennent acquérir un savoir-faire à usage d'enseignement dans le cadre d'une formation professionnelle. Ils auront donc tout droits à reproduire, enseigner, et diffuser les techniques et méthodes apprises au cours de leur formation auprès des danseurs amateurs. Par contre ils s'engagent à ne pas faire concurrence à l'Institut pour former d'autres professionnels, pour un délai minimum de deux ans après la fin de leur cursus, et dans le cadre du pays où ils ont suivi leur formation. En cas de litige, les tribunaux de Marseille seront compétents.

Droit à l'image

Les élèves sont susceptibles d'être photographiés ou filmés pendant les cours ou autres événements organisés par l'institut. Ils autorisent l'utilisation gracieuse de leur image pour toute action d'information ou de promotion de l'institut, de ses activités, ou de ses organisateurs et ce, sans restriction.

Nombre de stagiaires minimum L'institut se réserve le droit d'annuler ou reporter tout stage comportant moins de huit personnes.

Responsabilité L'institut ne peut être tenu pour responsable en cas d'interruption de la formation pour des raisons indépendantes de sa volonté ou par manque de stagiaire. Nul remboursement des périodes effectuées ne pourra être demandé.

Litige

En cas de litige, le tribunal de Marseille sera seul compétent.

Date,

Signature précédée de la mention : « Lu et Approuvé »

